



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des fabricants français sur les produits "100% santé"

Question écrite n° 2421

Texte de la question

M. Marc Chavent attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les conséquences pour l'industrie optique française du déploiement du dispositif « 100 % santé ». Cette réforme a permis un reste à charge zéro pour les citoyens sur les soins optiques, dentaires et auditifs. Bien que cette mesure soit incontestablement bénéfique pour le pouvoir d'achat des compatriotes, elle implique l'achat de montures et de verres à bas coût en provenance d'Asie au détriment des lunettes fabriquées en France pour répondre au niveau de prix exigé par le dispositif « 100 % santé ». Aussi, les lunetiers du bassin oyonnaxien ont enregistré une perte immédiate de 300 000 montures en fabrication engendrant une destruction d'emplois qui risque de s'accroître fortement à long terme et ce sur l'ensemble des territoires concernés par l'industrie optique. Aussi, il lui demande s'il compte mettre en œuvre une mesure de protection en faveur des fabricants français dans le cadre du dispositif optique « 100 % santé ».

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2421

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6393